



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

**Évaluation de l'Application de la politique
institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

du Cégep Limoilou

Novembre 2019



Québec, le 15 janvier 2020

Madame Chantal Arbour
Directrice générale
Cégep Limoilou
1300, 8^e Avenue
Québec (Québec) G1J 5L5

Objet : Suivi au rapport d'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 21 novembre 2019, du suivi transmis par le Cégep Limoilou en mars et septembre 2019 à l'égard de la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages. La Commission lui avait alors recommandé de s'assurer que l'évaluation finale de tous les cours permet d'attester, pour chaque étudiant, l'atteinte des objectifs selon les standards.

Le Cégep a transmis à la Commission des documents relatifs au suivi de cette recommandation, notamment deux documents précisant respectivement les processus d'approbation des plans de cours et des dispositifs d'évaluation, ainsi que des plans-cadres, des plans de cours et des grilles d'évaluation. Dans sa lettre, le Cégep explique qu'il procède à l'analyse des dispositifs d'évaluation et des grilles d'évaluation qui leur sont associées à l'étape de validation d'un programme et lors de chaque évaluation approfondie de programme. Les points à améliorer détectés sont consignés dans les plans de travail des comités de programme et des départements. En cours d'année, une rencontre statutaire, impliquant le directeur adjoint du programme, les coordonnateurs de programme et de département, de même que des conseillers pédagogiques, permet au Collège de s'assurer que les points à améliorer détectés sont pris en charge. Dans leurs rapports annuels, les comités de programme et les départements témoignent des améliorations qui ont été apportées. Le directeur des études et le directeur adjoint du programme prennent connaissance des rapports annuels

pour s'assurer que le suivi est fait. Le Collège s'en assure également lors de l'approbation des plans de cours, alors que la Direction des études dispose d'une grille d'analyse qui lui permet d'apprécier les modalités d'évaluation des apprentissages. Celle-ci vérifie si les points à améliorer ont été pris en charge. La Commission estime que le Cégep Limoilou a développé des mécanismes lui permettant de s'assurer que l'évaluation finale de cours permet d'attester l'atteinte des objectifs selon les standards, c'est pourquoi elle lève la recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Philippe Aubé, directeur des études